

## TARIFS Élèves nationaux et tiers 2022/2023

### 1. Droits de Première Inscription (DPI):

**Enfant de nationalité nigériane ou non française : 4450 € (quatre mille quatre cent cinquante euros)**

(versement unique lié personnellement et nominativement à chaque nouvel inscrit)

**Pas de droit de première inscription à régler pour toute inscription en maternelle. / No joining fees to pay for an admission in Nursery classes .**

*Cette somme est réglable dans son intégralité au moment de l'inscription et au plus tard le 31/05/2022 et n'est pas remboursable.*

### 2. Droits d'inscription par enfant inscrit:

Frais scolaires annuels par niveau	Enfant de nationalité nigériane ou non française
	<i>En Euros</i>
Maternelle	Eur 10 746
Elémentaire	Eur 10 746
Collège	Eur 12 199
Lycée	Eur 14 188

### 3. Modalités de paiement :

⇒ une avance de 1 000 euros est exigée au moment de l'inscription ou de la réinscription et au plus tard le 31/05/2022 pour valider la procédure.	COMPTE	<b>ASSOCIATION FRANCAISE DE NIGERIA</b>
	Domiciliation	<b>BANQUE TRANSATLANTIQUE</b>
⇒ Le paiement des frais trimestriels est dû à réception de la facture correspondante.	Code banque	<b>30568</b>
	Guichet	<b>19904</b>
⇒ Paiement en € de préférence, par virement bancaire sur le compte ci-contre (paiement en dollars ou en naira possible, selon tarifs disponibles auprès des services financiers)	N° compte	<b>00034750601</b>
	clé	
	IBAN	<b>FR7630568199040003475060127</b>
	BIC SWIFT	<b>CMCIFRPP</b>
<p><b>MERCI D'INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DE VOTRE ENFANT DANS L'OBJET DU VIREMENT, SANS QUOI CE DERNIER NE POURRA VOUS ETRE IMPUTE.</b></p> <p>Merci de vous référer au règlement financier pour le détail des conditions en vigueur.</p>		